



Clément Bruno, Dupré Lucas

Chauffages à distance au bois, quelles solutions pour l'élimination des cendres ?

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 21.10.24

Dépôt

En lien avec la stratégie énergétique et climatique du canton et de la Confédération, les chauffages à distance au bois (ci-après : CAD) se développent dans le canton, ce qui est une bonne chose. Plusieurs nouveaux projets importants sont en cours.

Cependant, selon les exploitants de CAD, l'élimination des cendres devient de plus en plus problématique. En effet, la fermeture de la décharge bioactive pour les cendres de chauffage à St-Triphon en fin d'année 2023 complique les choses. De plus, des incertitudes pèsent sur les autres lieux de décharge, dans le Jura et en Suisse alémanique. Les possibilités dans le Canton de Fribourg sont quant à elles très limitées (décharge bioactive de Châtillon).

Cette inquiétude concerne non seulement les exploitants de CAD, mais également les forestiers et l'ensemble de la filière bois. Si les cendres ne peuvent pas être éliminées ou si elles nécessitent des coûts de transports trop élevés, l'exploitation du bois pour le chauffage ne sera plus possible ou très compliquée.

C'est donc par rapport à cette préoccupation, partagée par Forêt Fribourg et au nom du comité du Club du bois et de la forêt du Grand Conseil, que nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Quelles solutions le Conseil d'Etat envisage-t-il pour faciliter l'élimination des cendres de bois des chauffages à distance de notre canton ?
2. Des nouveaux lieux de décharges dans le canton sont-ils envisageables et si oui, à quelle échéance ?
3. Dans une démarche d'économie circulaire, des solutions sont-elles étudiées pour valoriser autrement qu'en décharge bioactive ces cendres de bois, par exemple en les incorporant dans des engrais, des produits de nettoyage, des céramiques industrielles ou encore dans des cimenteries (ex. usine de Wildegg de Jura materials) ou d'autres matériaux de construction ?
4. Faut-il privilégier les systèmes de chauffage à bois-énergie produisant moins de cendres mais avec un bilan plus défavorable au niveau énergie grise : centrale à pellets ou usine de gazéification du bois ?